

## **Règlement de manoeuvre de l'Artillerie**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé le 22 Nov. 1952 sous le n° 10028 EMA/3/EG. et le 16 Déc. 1952 sous le n° 7246 E.M.G.F.A./ Air/3 op. I . 3° série . Titre XXV, Emploi, L'Artillerie antiaérienne au combat. A. Les F.T.A. dans la zone de combat. (ART. 408)

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Ch. Lavauzelle et Cie, 1954

Description matérielle : 1 vol. (X-90 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Emploi.]

[Artillerie antiaérienne au combat. A. Les F.T.A. dans la zone de combat. (ART. 408).]

Sujet(s) : ART. 408

Artillerie antiaérienne, Emploi et Mise en oeuvre

D.C.A., Artillerie antiaérienne, Emploi et Mise en oeuvre